



Centrale d'achat - Rapport de qualité des terres (RQT)

Réalisation de RQT

DURÉE : 12 MOIS

POUVOIR ADJUDICATEUR : BEP

CONTEXTE

Une centrale d'achat pour simplifier la gestion et la traçabilité des terres.
Depuis le 1er mai 2020, un nouvel arrêté wallon impose un contrôle strict de la qualité des terres déplacées, notamment pour les volumes supérieurs à 400 m³ ou en provenance de terrains à risque.

Afin de faciliter cette procédure technique et administrative, le **BEP** a mis en place une centrale d'achat permettant à ses partenaires de faire appel directement à un expert agréé. Celui-ci se charge de réaliser :

- le rapport de qualité des terres (**RQT**),
- la demande de **Certificat de Contrôle Qualité des Terres (CCQT)** auprès de **Walterre**,
- l'accompagnement dans les démarches liées aux travaux de terrassement.

Cette solution permet aux communes et partenaires de gagner du temps, de garantir la conformité réglementaire et de sécuriser leurs projets.

EXÉCUTION

Chaque adhérent à la centrale d'achat est chargé du suivi de l'exécution du marché, en passant lui-même ses bons de commandes.

AVANTAGES DU MÉCANISME DE CENTRALE

Économie d'échelle

Simplification administrative

Expertise du BEP

Marché lancé

Marché de services ayant pour objet la réalisation de Rapports de Qualité des Terres par un expert agréé.

Début : mai 2024

Fin : mai 2028

Adhésion possible en cours de marché.

Bénéficiaires

BEP Environnement

BEP Expansion

Les Communes associées du BEP

La Province de Namur

Les adhérents à l'ancienne centrale (AIEM...)

COMMENT ADHÉRER ?



ADHÉSION	CONDITIONS
CENTRALE	<p>Décision du Conseil Signature de la convention d'adhésion Participation forfaitaire</p>

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE,
VEUILLEZ VOUS ADRESSER À **SECGEN@BEP.BE**